

3 avril 2019

Réponse du Conseil administratif à:

- la résolution du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Maria Pérez, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Alfonso Gomez: «Non au désert postal!» (R-205);
- la motion du 26 juin 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétray: «Poste: stop au démantèlement» (M-1308);
- la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétray: «La Ville de Genève peut éviter la fermeture d'offices de poste sur son territoire» (M-1333);
- la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?» (M-1402);
- la motion du 5 février 2019 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis: «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles» (M-1413);
- la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles» (P-392).

TEXTE DE LA RÉSOLUTION R-205

Considérant:

- la volonté de la Poste de fermer d'ici à 2020 entre 500 et 600 bureaux postaux, touchant directement 1200 emplois;
- le fait que cela pourrait représenter à Genève, selon les estimations de Syndicom, jusqu'à 39 offices et concerner 200 employé-e-s;
- les 645 et 638 millions de francs de bénéfices de la Poste, respectivement en 2015 et 2014;
- le fait que la liste des offices concernés par une fermeture ne soit pas publique, selon la porte-parole de la Poste, car «le dialogue avec les cantons (...) n'est pas terminé» (journal *Le Courrier*, 24 février 2017, page 3);
- l'importance, en termes de service public, d'un réseau postal de qualité, dense et facilement accessible pour toute la population,

le Conseil municipal se déclare par principe opposé aux fermetures des offices de poste ainsi qu'à tout affaiblissement du réseau postal, essentiel en termes de service public; par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager activement, tant auprès du Canton de Genève que de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste en danger à Genève, et plus largement le maintien d'un réseau postal de qualité.

TEXTE DE LA MOTION M-1308

Considérant:

- la décision de la fermeture de 12 offices de poste dans le canton de Genève, soit 25% du réseau postal du canton, dont deux offices en ville (rue du Stand et route de Malagnou);
- la volonté de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture après 2020;
- les conséquences négatives de cette décision sur l'emploi: 40 places de travail sont d'ores et déjà menacées;
- la dégradation de la qualité du service universel et de la cohésion sociale;
- l'annonce de la Poste selon laquelle elle entend dialoguer et associer les communes avant toute fermeture d'office,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'opposer à toute fermeture d'office de poste à Genève;
- d'inviter la Poste au dialogue avant la fermeture des offices.

TEXTE DE LA MOTION M-1333

Considérant:

- que le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la révision de la loi sur la Poste;
- que le Conseil fédéral et la Direction du groupe Poste ont assuré qu’il n’y aura plus de fermetures contre la volonté des communes;
- que la conseillère fédérale en charge du dossier, M^{me} Doris Leuthard, part du principe que la Poste doit attendre jusqu’à ce que l’on sache ce qu’il faut exactement adapter,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler clairement son refus de fermeture de tout office de poste sur le territoire de la ville jusqu’à 2020;
- de mener des discussions avec la Direction du groupe Poste sur le devenir du réseau postal à partir de 2020.

TEXTE DE LA MOTION M-1402

Considérant que:

- la Poste a choisi, dans son nouveau réseau postal, le centre Planète Charmilles pour abriter l’office de poste du quartier des Charmilles;
- ce choix est motivé par la volonté d’améliorer l’accès aux prestations postales pour la clientèle et que c’est aussi l’occasion de bénéficier d’un flux important de clients et d’offrir des conditions pratiques pour les usagers grâce notamment au parking et à l’accès facile en transports publics;
- par ce transfert à moins de 300 mètres, l’office gagne en attractivité avec des horaires d’ouverture favorables, un guichet supplémentaire et l’amélioration de l’accès pour les personnes à mobilité réduite;
- les offices de Balexert, du Petit-Lancy, du Lignon et de Meyrin démontrent une expérience réussie de services postaux dans les centres commerciaux;
- la sécurité des offices situés dans des centres commerciaux est optimale pour les clients, les employés et les commerçants;
- la pétition P-392, munie de plus de 4300 signatures provenant des commerçants et habitants du quartier en faveur du transfert, a été acceptée à l’unanimité par la commission des pétitions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’entreprendre des discussions avec la direction de la Poste afin de concrétiser ce transfert au plus vite;

- d’entamer des négociations au sujet de l’affectation du terrain, appartenant à Poste Immobilier, laissé à la suite de ce départ.

TEXTE DE LA MOTION M-1413

Considérant:

- la pétition P-392 signée par presque 5000 habitants du quartier des Charmilles demandant le déménagement de l’office postal, actuellement situé dans un bâtiment vétuste à la place des Charmilles sans accès aux personnes à mobilité réduite, au centre commercial Planète Charmilles;
- la nécessité de répondre sans plus attendre aux attentes de presque 5000 habitants de la ville de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement et sans conditions tous les recours concernant ce déménagement.

TEXTE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS À LA PÉTITION P-392

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-392 au Conseil administratif le 27 mars 2019.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours des trois dernières années, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif plusieurs textes ayant trait à la Poste. La résolution R-205 et les motions M-1308 et M-1333 s’émeuvent du processus de démantèlement des offices postaux qui est à l’œuvre. Plus récemment, et dans un autre registre, la pétition P-392 demande à ce que le Conseil administratif accède au souhait de la Poste de transférer l’office de poste de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Enfin, les motions M-1402 et M-1413 appuient cette même demande.

Les fermetures d’offices de poste en ville de Genève

Les représentant-e-s de la Poste ont pris contact avec le Conseil administratif en avril 2016 pour lui dévoiler leur projet de «développement» du réseau postal en ville de Genève.

Selon les plans de la Poste communiqués aux cantons dans la foulée, plus d'un office sur trois était menacé de fermeture en Suisse. En ville de Genève, les offices de poste de Malagnou et du Stand étaient menacés. Parallèlement, la Poste annonçait ses velléités de transférer l'office de poste des Charmilles de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Enfin, l'office de Rive (Vieux-Collège) pourrait être démoli et reconstruit – alors que le bâtiment n'est âgé que de 35 ans – pour laisser la place à des logements dans les étages supérieurs.

Du côté du Canton, le 13 septembre 2017, le Conseil d'Etat répondait à la motion M 2379 «Stop à la fermeture des offices de poste à Genève», dans laquelle il déclare, en substance: «Lors des différents échanges entre le Canton et la Poste, le Conseil d'Etat a constamment rappelé son attachement à un service public de qualité basé sur les principes d'universalité et d'accessibilité. En outre, le Conseil d'Etat a souligné le fait qu'un service postal efficace est une condition-cadre majeure pour l'attractivité du canton, non seulement pour la population, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également relevé le rôle social des offices postaux. [...] Enfin, le Conseil d'Etat a rappelé à la Poste que le Canton ne cautionnerait aucune fermeture d'un office postal qui n'ait été au préalable acceptée par la commune.»

Pour sa part, le Conseil administratif considère que l'ex-régie fédérale doit délivrer un service universel et de qualité à tous les citoyens, raison pour laquelle il s'oppose, par principe, à toute fermeture d'offices postaux; il a fait de même, dans un premier temps, pour le transfert de l'office de poste des Charmilles.

Une victoire d'étape devant la PostCom

Le 24 novembre 2016, la Ville de Genève saisissait la Commission fédérale de la poste (PostCom), dans le cadre du transfert de l'office de poste des Charmilles. Selon la loi, la PostCom est en effet l'autorité compétente pour émettre des recommandations en cas de fermeture ou de transfert de point d'accès (article 22, alinéa 2, lettre f, de la loi fédérale sur la poste).

La PostCom a organisé une séance de conciliation entre les parties, le 27 juin 2017, afin de trouver une solution. Elle a ensuite émis, en date du 24 août 2017, une recommandation aux termes de laquelle elle invitait la Poste à renouer le dialogue avec la Ville de Genève, constatant à ce propos le peu d'ouverture et le manque de consultation de l'ex-régie fédérale.¹

¹ <https://www.postcom.admin.ch/fr/documentation/news/news/office-de-poste-charmilles-ville-de-geneve-la-post-com-recommande-le-renvoi-du-dossier-en-raison/>

Enquête auprès des usagères et usagers de l'office de poste des Charmilles

C'est dans l'optique des discussions ultérieures avec la Poste que le Conseil administratif a approuvé la réalisation d'un sondage d'opinion auprès de la clientèle de l'actuel office de poste, le but étant de déterminer si le transfert de l'office de poste dans le centre commercial Planète Charmilles répond aux attentes de la population, ou au contraire si le maintien de l'office à son emplacement actuel satisfait les usagers et usagères.

Sur mandat du Conseil administratif (procédure de gré à gré), un sondage qualitatif a été effectué du 9 novembre au 2 décembre 2017, par l'association EnQuêtes. Sur les 127 personnes interrogées, 47% des sondés se sont prononcés contre un déménagement de cet office dans le centre commercial Planète Charmilles; 25% ne se sont pas prononcés; 6% étaient indécis; et enfin 22% se sont prononcés «pour ou pas contre» le déménagement (dont un tiers «pour» et deux tiers «pas contre»).

Les personnes se prononçant contre le déménagement de la poste des Charmilles ont évoqué en premier lieu la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. La présence d'un arrêt de bus et d'un emplacement dégagé devant le bureau de poste actuel ainsi que l'accès direct depuis la rue ont aussi plaidé en faveur du maintien du bureau de poste à son emplacement actuel. Des facteurs liés à la vie de quartier et à l'urbanisme ont également été mis en avant par les personnes opposées au déplacement du bureau de poste dans le centre commercial des Charmilles. Les préoccupations exprimées concernent le devenir du quartier comme espace de vie, l'emplacement géographique du bureau de poste ayant son importance pour plusieurs raisons, dont la centralité par rapport aux habitant-e-s, la situation par rapport aux écoles des Charmilles et Charles-Giron, et la présence de commerces et de services à proximité.

Le déplacement éventuel de la poste des Charmilles a aussi été inscrit par plusieurs personnes interrogées dans le cadre d'un débat plus large sur le maintien des services publics. Dans ce contexte, des inquiétudes ont été exprimées quant à la qualité du service dans le futur.

Un «deal» dépendant de la législation fédérale

Fin 2017, le vaste mécontentement populaire résonnait jusque dans les deux Chambres fédérales qui décidaient, l'une comme l'autre, que la loi sur la poste devait être révisée. Cela laissait à penser qu'un arrêt de toute fermeture d'office de poste pourrait être décrété par le groupe de travail fédéral sur le service postal, mis sur pied par la conseillère fédérale en place Doris Leuthard. Raison pour laquelle le «deal» négocié entre les représentant-e-s de la Poste et les autorités de la Ville de Genève, début 2018, est resté en suspens.

Ce «deal» consistait, pour les offices de poste suivants:

Charmilles:	déménagement provisoire, le temps de démolir/reconstruire l'immeuble dans lequel se trouve la poste
Rive:	démolition/reconstruction
Malagnou:	épargnée jusqu'en 2020
Saint-Jean (Beulet):	maintien
Stand:	fermeture à la réouverture de Rive

Concernant l'office de poste de la place des Charmilles, les représentant-e-s de la Poste avaient proposé trois options. La première, la plus économe pour la Poste, consistait à déplacer purement et simplement l'office dans le centre commercial Planète Charmilles. La deuxième aurait consisté en un déménagement temporaire dans une construction modulaire. Cette variante aurait entraîné un surcoût de 200 000 francs pour la Poste. Elle a été retenue pour un temps comme faisant partie du «deal» susmentionné. La dernière proposait un aller-retour à la place des Charmilles, le temps que l'immeuble sis à cette adresse soit démolit et reconstruit, via la location temporaire d'un emplacement dans le centre commercial. C'est la solution la plus onéreuse, avec un surcoût de 800 000 francs.

Au final, les recommandations du groupe de travail fédéral sur le service postal se sont bornées à une intensification des discussions entre la Poste et les communes lors d'un projet de rénovation, de transformation, ou de fermeture; donnant lieu à une modification de l'ordonnance fédérale sur la poste, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil administratif aurait été défavorable à un transfert de l'office de poste des Charmilles.

Entre-temps, une pétition a été signée par plus de 4200 personnes pour demander le transfert de l'office de poste de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Le Conseil municipal s'est appuyé sur cette pétition pour déposer les objets M-1402 et M-1413. Cependant, l'exécutif n'est pas en phase avec son délibératif, pour les raisons suivantes.

Premièrement, ce déplacement d'un office de poste s'inscrit dans le contexte plus large de restructuration de la Poste, qui est actuellement à l'œuvre dans le but de fermer de nombreuses filiales dans toute la Suisse d'une manière générale, et en Ville de Genève en particulier.

Deuxièmement, bien que ce transfert puisse répondre aux attentes des habitant-e-s du complexe de l'Europe et des alentours, par écho, il ravira moins celles et ceux qui se trouvent dans le bas du quartier des Charmilles.

Troisièmement, la disparition de l'office de poste de son emplacement actuel risque d'entraîner la fermeture non seulement d'une des deux filiales de la Coop à la rue des Charmilles, mais encore d'autres commerces de proximité, qui verront une partie de la clientèle de l'office de poste leur échapper. En outre, le Conseil administratif privilégiant la vie de quartier et les commerces de proximité, il s'engagera favorablement, comme il l'a fait par le passé quand il a convaincu la Coop de garder ouvertes ses deux filiales de la rue des Charmilles, pour maintenir un tissu économique de proximité, mais ne peut en faire autant avec un centre commercial.

Enfin, sur l'aspect immobilier, répondant à l'une des invites des motionnaires, le Conseil administratif ne peut se résoudre à promouvoir les opérations lucratives de la Poste en la matière. En effet, l'ex-régie fédérale construirait un immeuble de logement, sur la place des Charmilles, en zone ordinaire qui échappera à celles et ceux qui en ont réellement besoin, car les loyers seront trop élevés. Par ailleurs, le gabarit supérieur du nouvel immeuble pourrait empêcher une extension des écoles attenantes des Charmilles et de Charles-Giron, nécessaire pour répondre à l'augmentation constante des besoins du quartier ces prochaines années. Une crèche doit également prendre place dans le secteur, pour améliorer le taux de couverture des besoins exprimés par les parents.

Solution proposée par le Conseil administratif

Etant donné les différents objets acceptés par le Conseil municipal et renvoyés au Conseil administratif, ce dernier est à la recherche d'une solution globale, qui puisse convenir à toutes les parties prenantes (Poste, commerçant-e-s de Planète Charmilles, habitant-e-s du «bas» et du «haut» des Charmilles, Conseil municipal, Conseil administratif). Ainsi, dans le cadre des négociations qui vont se poursuivre avec les représentant-e-s de la Poste, le Conseil administratif préconisera la solution suivante: si le transfert devient effectif, il y a lieu de maintenir un point d'accès à un certain nombre de services postaux, soit dans le futur immeuble rénové de la Poste, soit dans un commerce de la rue des Charmilles.

En conclusion, si le Conseil administratif comprend qu'il est dans les intérêts de la Poste et d'une partie des habitant-e-s du quartier de voir le transfert de l'office de poste des Charmilles s'effectuer, cette opération doit être considérée dans le contexte plus global de l'accès universel aux services postaux, pour lequel le Conseil administratif s'engage depuis de nombreuses années.

Au nom du Conseil administratif

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

La conseillère administrative:
Esther Alder